



Commune de Vérines

AR Prefecture

017-211704663-20260321-ARR_2026_06_AG-AI
Reçu le 23/03/2026

ARRÊTÉ N°2026-06-AG

portant délégation de fonction et de signature au quatrième adjoint

Le Maire de Vérines,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-19 et L2122-23,

Vu la délibération DCM-2026-03/11 du conseil municipal en date du 21 Mars 2026, fixant à 5 le nombre des adjoints au maire,

Vu la délibération DCM-2026-03/15 du conseil municipal en date du 21 Mars 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire aux termes de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales un certain nombre de ses compétences,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation Madame Frédérique COSTANTINI en qualité de quatrième adjointe au maire, en date du 21 Mars 2026,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Madame Frédérique COSTANTINI adjointe au maire à compter du 22 mars 2026,

ARRETE

Article 1^{er} :

À compter du 22 Mars 2026, Madame Frédérique COSTANTINI, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour remplir les fonctions suivantes :

- Associations :

- Accompagnement de la vie associative,
- Gestion des centres associatifs (Maison des associations),
- Relations avec les associations.

- Relations avec les Commerçants et Artisans

- Animation :

- Organisation des fêtes et manifestation,
- Foires et marchés.

- Culture :

- Suivi de la politique culturelle,
- Organisation des manifestations à caractère culturel,
- Gestion du fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Article 2 :

Madame Frédérique COSTANTINI reçoit délégation pour la signature des documents suivants : courriers, actes, arrêtés, décisions, conventions, contrats, engagements et liquidations comptables afférents aux fonctions définies à l'article 1^{er}.

Article 3 :

La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de Charente-Maritime.

Fait à Vérines, le 21 Mars 2026

Le Maire
Line MÉODE

